



**RESTEZ À LA MAISON.
SAUVEZ DES VIES.**

Exceptions

- Vous devez acheter des aliments
- Vous devez vous rendre chez le médecin ou à la pharmacie
- Vous devez aider d'autres personnes
- Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible

LA VILLE DE SION SE MOBILISE CONTRE LE COVID 19



Philippe Varone
Président de Sion

La période que nous traversons est incertaine et suscite beaucoup d'inquiétude. Je pense aux familles qui doivent se réorganiser, aux grands-parents qui ne peuvent plus garder leurs petits-enfants, aux personnes vulnérables qui se retrouvent confinées chez elles. Je pense aussi à toutes celles et ceux qui sont malades ou qui tremblent pour des proches atteints dans leur santé.

Pour freiner le virus, il est impératif de rester à la maison et garder ses distances. Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre discipline.

La Ville de Sion fera sa part dans cette période difficile. Nous avons ouvert une helpline pour aiguiller les personnes à risque vers les services mis sur pied par les organismes publics et privés (social, soins, courses, livraisons à domicile). Les guichets de l'administration sont fermés mais ils restent atteignables par mail ou par téléphone. Tout est entrepris pour garantir les prestations indispensables à la population.

Rester chez soi ne signifie pas se détourner des autres. Partout, des initiatives privées ont vu le jour et proposent des services d'entraide. Au nom du conseil municipal, je tiens

à remercier toutes les personnes qui se mobilisent pour les autres ainsi que toutes celles qui continuent à travailler pour assurer notre vie quotidienne dans les meilleures conditions possibles.

Ne nous laissons pas gagner par l'angoisse mais soyons solidaires et inventifs. Remplaçons les visites par des coups de téléphone, pensons à nos voisins, n'oublions pas les personnes isolées qui plus que jamais ont besoin d'aide. C'est dans cet esprit de solidarité renouvelée que tous ensemble nous surmonterons cette épreuve.

Helpline de la Ville de Sion : 027 324 1950

- Destinée aux Sédunois en situation de vulnérabilité
- Ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Oriente le public sur les services mis sur pied par les organismes publics et privés sédunois (social, soins, courses, livraisons à domicile)
- Pas de conseils sanitaires ou médicaux.

Livraisons à domicile

La Ville de Sion soutient financièrement les entreprises de livraison :

Dring-dring	027 203 08 20
Kargobike	079 154 37 34

Beaucoup de commerces d'alimentation et de pharmacies proposent également un service de livraison à domicile. Enfin de nombreux collectifs privés sont organisés dans les quartiers.

Pour atteindre les services de la Ville

Contrôle des habitants	027 324 15 36/38	controlehabitants@sion.ch
Ecoles	027 324 13 14	ecoles@sion.ch
Affaires sociales	027 324 14 12	affairesociales@sion.ch
Curatelles	027 324 14 50	soc@sion.ch
Crèches, nurseries et UAPE	027 324 14 84	info@aslae.ch
Office de l'intégration	027 324 15 41	integration@sion.ch
Sport, jeunesse et loisirs	027 324 12 62	sports.jeunesse@sion.ch
Cadastre	027 324 16 55	cadastre@sion.ch
Bureau des enquêtes	027 324 17 37	enquete@sion.ch
Contributions et agence AVS	027 324 12 52	contributions@sion.ch
Finances	027 324 12 24	debiteurs@sion.ch
Travaux publics	027 324 16 12	travauxpublics@sion.ch
Urbanisme et mobilité	027 324 17 22	urbanisme@sion.ch
Chancellerie	027 324 11 22	info@sion.ch
Archives	027 324 11 45	archives@sion.ch
Police	027 327 61 00	info@prvc.ch

Aides à l'économie locale

La Ville de Sion s'engage à accompagner les entreprises sédunoises à l'arrêt dans cette crise. Un premier paquet de mesures a déjà été approuvé (notamment l'abandon des loyers commerciaux facturés par la Ville, pour la période du 1^{er} mars au 30 avril; l'abandon de la facturation des terrasses et des abonnements de parkings pour la période de 1^{er} mars au 30 juin).

Pour les indépendants, la Confédération a ouvert le droit aux allocations perte de gain. Les informations se trouvent sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales : bsv.admin.ch

La Ville de Sion apporte également son soutien aux institutions culturelles, sportives, sociales et jeunesse. Les subventions permanentes, annuelles ou saisonnières sont maintenues. Les subventions ponctuelles sont également maintenues sous certaines conditions.

Au-delà de ces premières actions, la Ville prendra toutes les mesures en sa possession pour accompagner le redémarrage de notre économie locale (actions de communications, animations, etc.)

Pour plus d'informations, consultez le site de la Ville : www.sion.ch

Voici comment nous protéger

Se laver soigneusement les mains.	Éviter les poignées de main.	Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.	Garder ses distances.	En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.	Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.